



OBJECTIF

Connaître la législation en santé sécurité du travail : Présentation des éléments des lois qui concernent le superviseur.

Utiliser le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) : Il contient les normes minimales à respecter dans les milieux de travail afin d'assurer la SST des personnes.

Évaluer la conformité de votre entreprise vis-à-vis les règles suivantes : l'aménagement sécuritaire des lieux de travail; la protection des employés contre les contaminants; l'entreposage et la manutention des matières dangereuses; la sécurité des machines et des outils; l'entrée dans les espaces clos; la protection contre les chutes de hauteur; etc.

Connaître les rôles et les responsabilités du superviseur : Comment l'entreprise doit-elle gérer la SST ? Quelles sont ses obligations légales ? Quelle est la place du superviseur dans cette gestion ? Quelles actions spécifiques doit-il accomplir ?

Identifier les manquements de l'employeur à des obligations légales : en SST l'exposent, notamment, à des poursuites pénales (de la part de la CSST) et criminelles (par le procureur général). Les modifications apportées au Code criminel du Canada par la loi C-21 (projet de loi C-45) et la portée de celui-ci en santé sécurité du travail et la diligence raisonnable.

CONTENU

Discuter des grandes lignes des outils du programme de prévention comme :

- L'inspection des lieux de travail et l'enquête et l'analyse des accidents est la recherche systématique des faits reliés au «comment» d'un accident, les statistiques.
- La formation du personnel.
- Le choix des équipements de protection, l'entretien préventif des équipements.
- Les règles générales de sécurité de l'entreprise.
- La planification des mesures d'urgence.
- La manutention et stockage.
- La protection et la sécurité des machines.
- Les premiers soins et premiers secours, la protection contre les incendies.
- Les mesures disciplinaires, les autres outils, Etc.

DURÉE

Programmes et formations variées disponibles, selon les exigences.

4 heures et plus selon l'approche choisie (pratiques, exercices, vérifications).

FORMATEUR EXPÉRIMENTÉ

Monsieur Richard Pérodeau possède une Maîtrise en environnement, formateur agréé par Emploi Québec est responsable de la réalisation des mandats de formation.

Il possède plus de 25 ans d'expérience reliés à la SST et l'environnement.

Membre de plusieurs associations dont: CRAIM et AQHSST.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le nombre de participants peut être limité à 15 personnes. À discuter pour plus de participants.
- Salle de formation adéquate, écran ou mur pâle dégagé avec prise de courant pouvant permettre une projection audio visuelle power point.
- La clientèle visée : superviseurs, coordonnateurs, contremaîtres, répartiteurs, gestionnaires, etc.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

AXE Environnement Inc.
579A Notre-Dame, suite 200
Repentigny, Québec
J6A 7L4

Tél.: 450-585-1212
Téléc.:450-585-1213
info@axeenvironnement.com
www.axeenvironnement.com

Autres formations disponibles - www.axeenvironnement.com

Transport des matières dangereuses – Espaces clos - Déversements mineurs – Extincteurs portatifs - S.I.M.D.U.T. - Détecteur de gaz - Appareils respiratoires - Sauvetage en espace clos - Programme de prévention - Intervention d'urgence - Gestions des matières dangereuses - Plan d'urgence - Sécurité des machines - Audit de sécurité - Etc.